

CORÉE

- Une croissance rapide et soutenue a réduit à moins d'un quart l'écart de PIB par habitant par rapport à la moyenne des pays les plus avancés de l'OCDE. Néanmoins, la productivité de la Corée est inférieure de moitié environ à celle de ce même groupe, et le nombre d'heures travaillées est l'un des plus élevés des pays de l'OCDE.
- Les inégalités, telles que les mesure le coefficient de Gini, sont inférieures à la moyenne de l'OCDE mais restent supérieures aux niveaux qui prévalaient dans les années 80, lorsque la croissance battait son plein en Corée. La part du revenu disponible détenue par les 20 % les plus pauvres de la population reste inférieure à la moyenne de l'OCDE, ce qui tient aux inégalités salariales découlant du dualisme du marché du travail et au faible effet redistributif des systèmes de prélèvements et de transferts sociaux.
- Un accord tripartite a été signé en 2015 entre le patronat, les syndicats et le gouvernement dans le but d'atténuer le dualisme du marché du travail. La couverture des travailleurs non réguliers par le régime national de retraite a été améliorée en 2015. La Corée a fait de la réforme réglementaire l'une des priorités de son plan triennal pour l'innovation économique, en mettant en œuvre une série d'initiatives dont l'instauration d'un système de compensation des coûts (*cost-in, cost-out*), qui vise à alléger le poids de la réglementation pour les entreprises. Les mesures adoptées pour augmenter l'offre et améliorer la qualité des structures de garde d'enfants, tout en encourageant l'utilisation du congé parental, renforcent le taux d'emploi des femmes. La Corée a conclu cinq nouveaux accords de libre-échange en 2014-15, portant leur nombre total à 15, ce qui contribuera à réduire les obstacles aux importations de produits agricoles.
- Une stratégie globale destinée à mettre fin au dualisme du marché du travail sera nécessaire pour réduire les fortes inégalités salariales, qui résultent des disparités de salaires importantes entre travailleurs réguliers et non réguliers. Cette stratégie sera également indispensable pour augmenter l'emploi féminin, et devra s'accompagner de mesures visant à améliorer la qualité des services de garde d'enfants, à favoriser un meilleur équilibre vie professionnelle-vie privée et à encourager l'utilisation des congés maternels et parentaux. Il est impératif de poursuivre la réforme réglementaire et de restreindre le rôle des circulaires administratives pour élever la productivité. Le recours accru aux impôts indirects favoriserait la croissance et offrirait un moyen efficace de financer les dépenses sociales, qui augmentent rapidement. La pension de base financée par les impôts devrait être versée en priorité aux personnes âgées à faible revenu, de manière à réduire le taux de pauvreté dans la population âgée de 65 ans et plus. La réduction du niveau élevé de protection dont bénéficie l'agriculture favoriserait l'efficacité et abaisserait les coûts pour les consommateurs.

Priorités d'Objectif croissance 2017

Alléger la charge réglementaire qui pèse sur l'activité économique. La réglementation restrictive des marchés de produits entrave la concurrence, ralentissant l'innovation et les gains de productivité, en particulier dans le secteur des services.

Mesures prises : dans le cadre des initiatives de la « guillotine réglementaire » et de « l'épine sous les ongles » (*Thorn Under the Nails*), des solutions avaient été trouvées à près de 600 propositions de réforme formulées par les entreprises à la fin de 2015. La règle de caducité automatique (*sunset rule*), qui s'appliquait à 32 % des réglementations à la fin de 2014, verra sa couverture étendue à la moitié des réglementations d'ici la fin de 2017.

Recommandations : utiliser le nouveau système de compensation des coûts (« *cost-in, cost-out* ») pour réduire la charge réglementaire, en procédant à des évaluations d'impact réglementaire précises, et abandonner progressivement le système de liste positive. Améliorer la qualité de la réglementation en soumettant les propositions de législation, y

Indicateurs de croissance et d'inégalités

A. Croissance

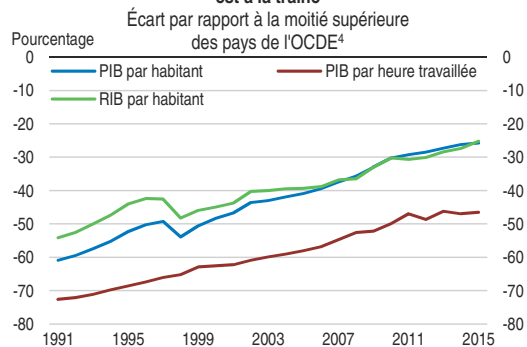
Taux annuels moyens de croissance (%)	2003-09	2009-15
PIB par habitant	3.3	3.0
Utilisation de la main-d'œuvre	0.0	0.9
dont : Taux d'activité	0.0	0.9
Taux d'emploi ¹	0.0	0.0
Coefficient d'emploi ²	0.0	0.0
Productivité du travail	2.8	1.9
dont : Renforcement de l'intensité capitalistique	0.6	0.2
Productivité totale des facteurs	2.2	1.6
Taux de dépendance	0.5	0.3

B. Inégalités

	Niveau	Variation annuelle (en points de %)
	2014	2008-14
Coefficient de Gini ³	30.2 (31.7)*	-0.2 (0)*
Part du revenu disponible national détenue par les 20 % les plus pauvres de la population	6.9 (7.7)*	0 (0)*

* Moyenne de l'OCDE

C. La réduction de l'écart de PIB par habitant s'est récemment accélérée, mais la productivité est à la traîne



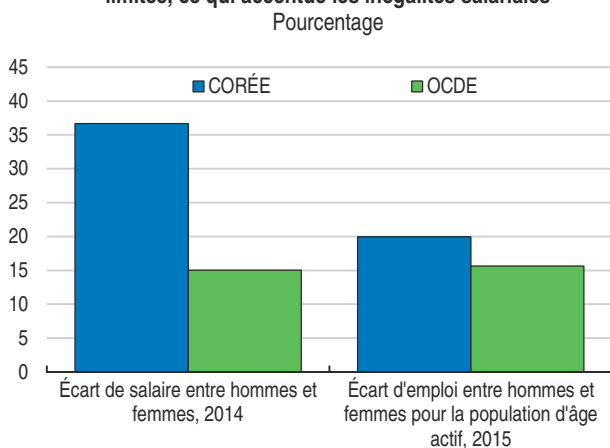
- Le taux d'emploi est défini par rapport à la population économiquement active ; par conséquent, une croissance positive du taux d'emploi correspond à un recul du taux de chômage structurel, et vice versa.
- On intègre cette variable d'ajustement dans la décomposition afin de prendre en compte l'impact des travailleurs non résidents.
- Le coefficient de Gini indique dans quelle mesure la distribution du revenu disponible entre les ménages s'écarte d'une répartition parfaitement égale. Un coefficient de Gini égal à zéro représente une égalité parfaite, tandis qu'un coefficient égal à 100 correspond à une inégalité parfaite.
- Écart en pourcentage par rapport à la moyenne pondérée par la population des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant, sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) constantes de 2010.

Source : Partie A : OCDE, Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE n° 100 ; Partie B : OCDE, Base de données sur la distribution des revenus ; Partie C : OCDE, Base de données des comptes nationaux et Base de données sur la productivité.

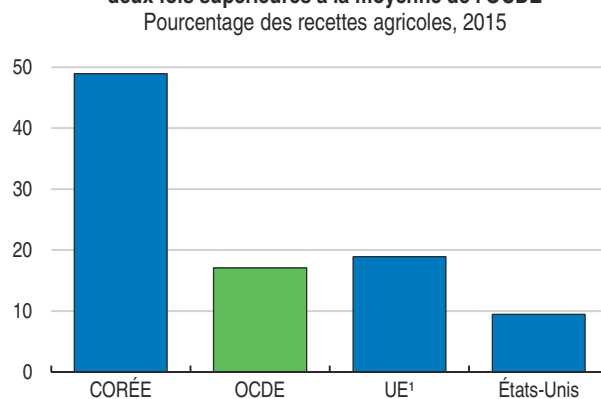
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933455161>

Indicateurs de politique

A. La présence des femmes sur le marché du travail est limitée, ce qui accentue les inégalités salariales



B. Les aides aux producteurs agricoles sont plus de deux fois supérieures à la moyenne de l'OCDE



- Pour cette mesure, l'agrégat UE correspond à l'ensemble des 28 États membres de l'Union européenne.

Source : Partie A : OCDE, Base de données des Statistiques de la population active et Base de données sur la protection sociale et le bien-être ; Partie B : OCDE, Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933455624>

CORÉE

compris celles émanant de l'Assemblée nationale, à des évaluations d'impact réglementaire et des consultations publiques. Réduire le rôle des circulaires administratives. Éliminer progressivement les restrictions à l'entrée auxquelles font face les grandes entreprises dans les domaines d'activité réservés aux PME, qui sont essentiellement des activités de services.

Renforcer les mesures visant à favoriser l'activité féminine. Le taux d'emploi des femmes est inférieur de 21 points de pourcentage à celui des hommes, soit l'écart le plus marqué de l'OCDE. Cette disparité ralentit la croissance et nuit à la cohésion sociale.

Mesures prises : les conditions d'accès à des services de garde d'enfants gratuits ont été révisées en 2016 pour donner la priorité aux mères qui travaillent. Des assistants d'éducation ont été mis à disposition des centres publics de garde d'enfants en 2015 et la formation des enseignants a fait l'objet d'une réforme en 2016. Pour encourager les pères à utiliser le congé parental, l'indemnisation des trois premiers mois du congé pris par le deuxième parent (en général le père) a été fixée à 100 % du salaire, à concurrence d'un plafond représentant 45 % du salaire moyen.

Recommandations : améliorer la qualité des services de garde d'enfants en rendant l'agrément obligatoire et en renforçant la concurrence. Augmenter le taux d'utilisation du congé de maternité et du congé parental en faisant appliquer les dispositions prévues et en revalorisant le niveau des prestations pour le congé parental. Promouvoir une culture du travail qui favorise l'équilibre vie professionnelle-vie privée. Venir à bout du dualisme du marché du travail.

Réformer la protection de l'emploi et s'attaquer au dualisme du marché du travail. Le dualisme accentue les inégalités en raison des écarts salariaux importants qui existent entre travailleurs réguliers et travailleurs non réguliers, et réduit le champ de la formation en entreprise.

Mesures prises : l'accord tripartite signé en 2015 entre le patronat, les syndicats et le gouvernement contient des mesures qui visent à atténuer le dualisme du marché du travail. En 2015, le gouvernement a proposé une modification du droit du travail qui permettrait de prolonger de deux années supplémentaires les contrats à durée déterminée pour les salariés âgés de 35 ans et plus. Cette même année, 390 000 travailleurs non réguliers (6 % du total) ont été affiliés au régime national de retraite par l'intermédiaire de leur employeur, et deux programmes ont été lancés en 2016 pour augmenter le nombre de travailleurs ayant un statut professionnel instable couverts par le régime.

Recommandations : mettre fin au dualisme en assouplissant la protection de l'emploi pour les travailleurs réguliers, notamment en simplifiant, en accélérant et en rendant plus transparentes les procédures de recours en cas de licenciement abusif, en relevant le salaire minimum et en améliorant la couverture sociale et les possibilités de formation des travailleurs non réguliers.

Améliorer l'efficacité du système fiscal et renforcer le filet de sécurité sociale. Le système d'imposition pourrait devenir plus favorable à la croissance, et les dépenses sociales en proportion du PIB représentent la moitié de la moyenne dans l'OCDE.

Mesures prises : en 2015, les autorités ont mis en place, dans le cadre du Programme de sécurité des moyens de subsistance, un système de prestations personnalisées qui fixe des critères d'admissibilité différents en matière de moyens de subsistance, de services médicaux, de logement et de prestations d'éducation et ont assoupli les critères

CORÉE

d'admissibilité. Tous les travailleurs indépendants sont désormais admissibles au crédit d'impôt sur les revenus du travail.

Recommandations : relever progressivement les taux d'imposition pour financer les dépenses sociales croissantes, en privilégiant les impôts qui pénalisent moins la croissance, tels que la TVA et les taxes environnementales. En outre, l'augmentation de la fiscalité foncière permettrait de réduire les inégalités. Cibler la pension de base sur les personnes âgées à faible revenu de manière à réduire le taux de pauvreté dans la population âgée de 65 ans et plus, qui est le plus élevé de l'OCDE à 49.6 %, et étendre la couverture du régime national de retraite.

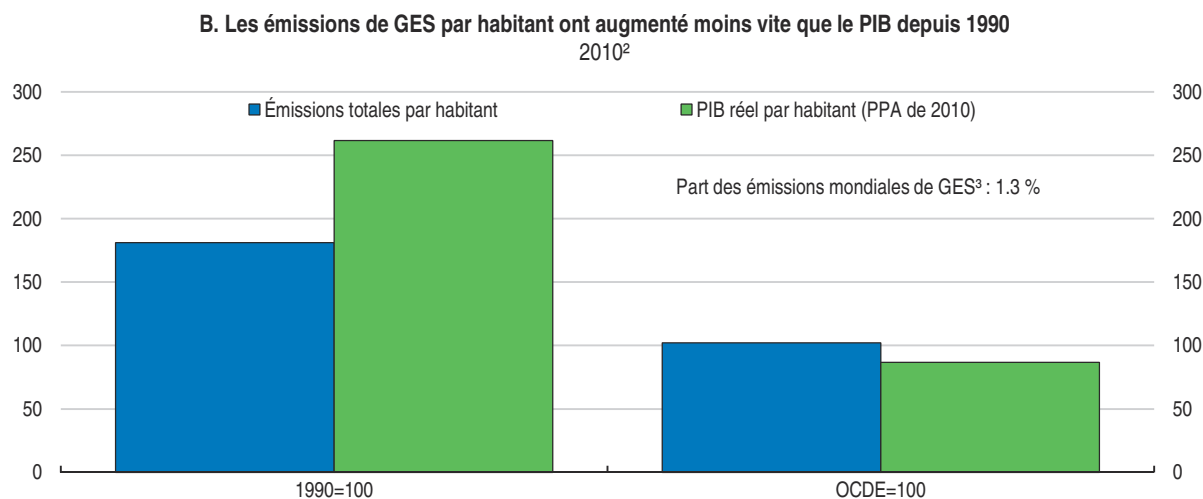
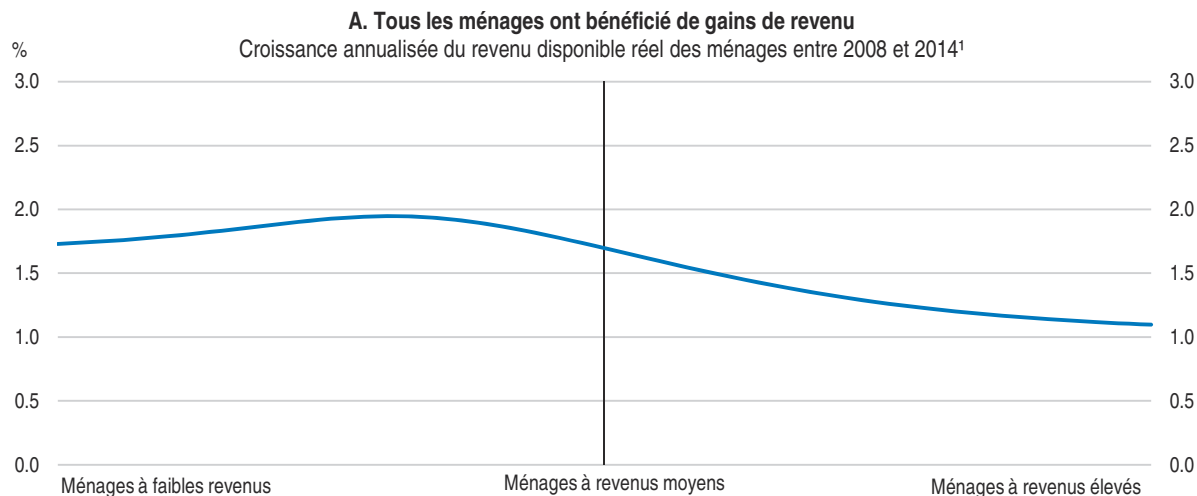
Réduire le soutien aux producteurs dans l'agriculture. Le niveau élevé du soutien aux producteurs, qui est 2.5 fois supérieur à la moyenne de l'OCDE, pèse lourdement sur les consommateurs et fausse la structure du secteur agricole.

Mesures prises : la Corée a instauré un droit de douane sur le riz en 2015 en vertu d'un accord avec l'Organisation mondiale du commerce, fixant ce droit à 513 %. Elle a conclu des accords de libre-échange avec le Canada, la République populaire de Chine, la Nouvelle-Zélande et le Vietnam en 2015 puis avec la Colombie en 2016. Ces accords contribueront progressivement à réduire les obstacles aux importations de produits agricoles.

Recommandations : réduire encore les obstacles à l'importation de produits agricoles et revoir à la baisse le niveau élevé des aides à l'agriculture, tout en modifiant leur composition de manière à remplacer les mesures de soutien des prix du marché par des aides directes.

CORÉE

Au delà du PIB par habitant : autres objectifs de l'action publique



1. Les données correspondent au taux de croissance annuelle moyenne du revenu disponible (c'est-à-dire du revenu après impôts et transferts) dans l'ensemble de la distribution et couvrent la période de 2008 à 2014. Le revenu disponible est calculé pour l'ensemble de la population. Les données sur les revenus sont exprimées à prix constants de 2010 (année de référence de l'OCDE).
 2. Émissions totales de gaz à effet de serre (GES) en équivalents CO₂, tirées de la base de données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Ces données sont conformes aux méthodes de calcul des émissions de GES appliquées aux fins de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), mais elles ne sont pas directement comparables avec les données relatives aux pays visés à l'Annexe I, pour des raisons de définition. La moyenne de l'OCDE est calculée suivant la définition correspondant à la CCNUCC.
 3. La part des émissions mondiales de GES est calculée à partir de données de 2010 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).
- Source : Partie A : OCDE, *Base de données sur la distribution des revenus* ; Partie B : OCDE, *Base de données des comptes nationaux* et Base de données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), *Base de données de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933456086>